

Monsieur le Juge de l'exécution
Tribunal Judiciaire de Dijon
dn charge des saisies immobilières
Affaire : CREDIT MUTUEL 21
RG N° 25/00044

SELAS LANCELIN & LAMBERT
Avocats

DIRE
A ANNEXER

AU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Par-devant nous, Greffier du Juge de l'exécution Tribunal Judiciaire de Dijon, a comparu **Maitre Simon LAMBERT, Avocat associé de la SELAS LANCELIN & LAMBERT, 4 rue Docteur Maret à 21000 Dijon,**

Avocat de la :

La **CAISSE DE CREDIT MUTUEL HABSHEIM**, Association coopérative à responsabilité limitée inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Mulhouse sous le numéro IX/0027, dont le siège social est situé 79 rue du Général de Gaulle à 68440 HABSHEIM, prise en la personne du Président de son conseil d'Administration en exercice domicilié de droit audit siège.

lequel nous a demandé de bien vouloir annexer au cahier des conditions de la vente déposé le 30 septembre 2025 le document suivant :

- Le courrier des **AVOVENTES** daté du 13 novembre 2025 et reçu par le Juge de l'exécution de Dijon le 17 novembre 2025 lequel révèle une fuite d'eau dans la maison objet de la saisie immobilière et située à Grancey le Château :

«

Nous avions et avons encore des retards de paiement vis-à-vis des impôts, notamment la taxe foncière. En plus de tout cela, une importante fuite d'eau dans la maison de Grancey nous a été signalée par la mairie. Heureusement, un agent municipal a pu couper l'eau au compteur général puisque nous ne pouvions pas nous déplacer. L'eau est toujours coupée et nous ne savons pas l'étendue des dégâts. Nous avons reçu une facture d'eau de presque 4000 € qui est venue se rajouter à toutes nos difficultés. N'ayant pas pu la régler, nous avons eu et avons toujours une saisie sur le salaire de mon mari.

»

Un exemplaire de ce courrier est annexé au présent dire.

Fait à Dijon, le 18 novembre 2025

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS

Résidence Darcy - 4, rue Dr. L...
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 22 9

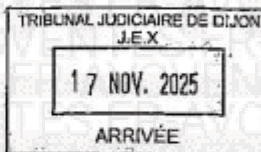
C. DAISEY
Greffier



Fait à Châtillon, le 13 novembre 2025

17 NOV. 2025

ARRIVÉE

Lettre recommandée avec A.R.**Objet : Audience du 19 novembre 2025 – Demande de report**Monsieur le Juge
13 Boulevard Clémenceau
21000 DIJON**Référence du dossier : CAISSE DE CREDIT MUTUEL HABSHEIM**

Monsieur le Juge,

Je fais suite à l'assignation que nous avons reçu de la part du Crédit Mutuel concernant le prêt immobilier souscrit pour le bien situé 21 rue du Meunier 21580 GRANCEY LE CHATEAU. L'audience est fixée au **19 novembre 2025 à 9h15, rez-de-chaussée, salle A.**

Malheureusement, je ne pourrai pas être présente à cette audience en raison de l'éloignement géographique et difficulté financière et pratique pour me déplacer. Nous n'avons qu'un véhicule qui a quelques kilomètres au compteur.

Je sollicite donc, si possible, un **report ou renvoi de l'audience** afin de pouvoir préparer au mieux notre défense, éventuellement avec l'aide d'un avocat.

Toutefois, à défaut de report, je souhaite que le présent courrier soit versé au dossier afin d'exposer notre bonne foi et notre situation actuelle.

Nous avons traversé et encore aujourd'hui des difficultés financières liées à un double paiement (prêt et loyer) et une année de chômage indemnisée à hauteur de 300 € par France Travail. Nous n'avons jamais eu l'intention de nous soustraire à nos obligations et je cherche une solution amiable avec la banque. J'ai pris contact avec notre conseillère bancaire, pour le moment sans suite.

Je vous détaille un peu le déroulement et tiens toutes les pièces que vous souhaitez à votre disposition (ne sachant pas trop quel document envoyer).

Nous avons quitté le village de Grancey suite à de gros problèmes avec notre voisin et surtout parce que nous nous étions rendu compte que le village est bien trop isolé et éloigné de tout.

Nous pensions arriver à payer notre prêt et notre loyer, ce qui a été le cas au début.

Après Grancey, nous habitons à l'hôtel à Tournus (Saône et Loire) à durant presque un an et rentrions tous les week-ends à Grancey le Château (Côte d'Or). Fort épuisant.

Puis, nous avons trouvé une location à Mâcon durant 1 an au loyer de 900 € auprès d'un particulier (contrat joint).

Puis, nous avons déménagé à Saint Cyr sur Menthon (Ain) au loyer de 850 € (particulier, sans quittance). Nous y sommes restés 2 ans. – Contrat joint.

Puis nous avons emménagé à Châtillon au loyer de 750 € en février de cette année. Nous souhaitons nous installer à Châtillon où je travaille également et où j'ai la possibilité d'aller à pied au travail puisque nous n'avons qu'une voiture.

Petit à petit, je reconnais que nous avons un peu « oublié » notre propriété à Grancey puisque nous n'y sommes plus du tout allés depuis octobre 2022.

J'ai enchaîné les contrats à durée déterminée dans la fonction territoriale publique :

- EPTB à Mâcon (Saône et Loire) de juillet 2021 à décembre 2021
- Métropole de Lyon (Lyon) de janvier 2022 à septembre 2022
- Mâconnais Beaujolais Agglomération (Saône et Loire) d'octobre 2022 à mars 2023
- Régie des 4 Rues à Belleville (Rhône) en avril 2023

Puis j'ai été au chômage durant 1 an de mai 2023 jusqu'en mai 2024.

Puis en mai 2024, j'ai retrouvé un emploi au sein de la mairie de Châtillon en CDD d'un an et à présent, je suis stagiaire.

Mon mari travaille toujours au sein de la même entreprise depuis 4 ans à Belleville (dans le Rhône).

Notre budget fragile a été mis à mal par ce double paiement et nous avons donc privilégié le paiement de la location puisque c'est pour notre lieu de vie et de travail. Je précise que tous les loyers ont été honorés chaque mois.

Nous avions et avons encore des retards de paiement vis-à-vis des impôts, notamment la taxe foncière. En plus de tout cela, une importante fuite d'eau dans la maison de Grancey nous a été signalée par la mairie. Heureusement un agent municipal a pu couper l'eau au compteur général puisque nous ne pouvions pas nous déplacer. L'eau est toujours coupée et nous ne savons pas l'étendue des dégâts. Nous avons reçu une facture d'eau de presque 4000 € qui est venue se rajouter à toutes nos difficultés. N'ayant pas pu la régler, nous avons eu et avons toujours une saisie sur le salaire de mon mari.

Je reconnais que notre situation financière s'améliore un peu, mais reste très fragile car nous essayons de régulariser nos différents retards (EDF, eau, impôts).

Néanmoins, je souhaite également régulariser la situation concernant notre prêt immobilier. À ce titre, et conformément à l'article L.314-20 du Code de la consommation, je vous soumets les propositions suivantes, si cela est envisageable :

- soit un report de deux ans des échéances du prêt, afin de nous permettre de solder nos dettes actuelles. Durant cette période, nous souhaitons toutefois maintenir un paiement mensuel de 400 €, le temps d'organiser la remise en vente de la maison actuellement à l'abandon et de faire face aux frais annexes liés à celle-ci.
- soit une révision de notre plan de remboursement, nous permettant de régler 400 € par mois pendant deux ans, le temps de retrouver une stabilité financière, puis d'augmenter progressivement les mensualités à 600 €, voire 700 € par mois, jusqu'à remboursement complet du prêt, dans l'objectif de conserver la maison.

Je vous prie de bien vouloir tenir compte de notre situation et de notre volonté de régulariser ce dossier dans la mesure de nos moyens.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à notre demande et vous prie d'agréer,
Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

